

Séance du 31 mars 2025

Délibération n° 31032025-20

**Nombre de membres :**

- en exercice : 14
- présents : 11
- votants : 14
- absents excusés ayant donné  
procuration : 3
- absents excusés : 0

**Date de convocation :**

27 mars 2025

**Date d'affichage :**

27 mars 2025

**Objet de la Délibération :**

**Approbation  
Budget Primitif 2025  
Budget annexe Photovoltaïque**

L'an deux mille vingt-cinq et le trente et un mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.

**Présents :** Christophe BEC, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Yannick RECOULES, Michel ROUMEGOUS, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.

**Excusés :** Aurore BORREDA (pouvoir donné à C. BEC), Axelle BOYER (pouvoir donné à C. VIGUIER), Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à M. ROUMEGOUS).

**Secrétaire de séance :** Francis ESPINASSE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire M 41 ;

Considérant le projet de budget primitif 2025 du budget annexe Photovoltaïque de la commune ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, le budget primitif 2025 du budget annexe Photovoltaïque de la commune, tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	11 754.20 €	11 754.20 €
Investissement	7 432.00 €	7 432.00 €
TOTAL	19 186.20 €	19 186.20 €

**VOTES :**

Pour : 14  
Contre : 0  
Abstention : 0

Certifié exécutoire,  
Transmis en Préfecture,  
Publié et notifié le 4 avril 2025

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance  
Francis ESPINASSE

Le Maire,  
Jacques MOLIERES

